

NICE COTE D'AZUR
BUREAU COMMUNAUTAIRE
réunion du vendredi 24 avril 2009

La séance est ouverte à 8 h 05 par monsieur Christian Estrosi,
président de Nice Côte d'Azur

M. LE PRESIDENT.- Mes chers collègues, je vous propose de désigner Hervé Paul comme secrétaire, Hervé Paul auquel je veux adresser, en votre nom à toutes et à tous, toutes nos félicitations pour le magnifique article de *Nice-Matin* qui le présentait dans ses activités professionnelles. Cela nous a rendus très fiers de lui en dehors de ses responsabilités électives.

Je lui demande de bien vouloir procéder à l'appel des membres.

Monsieur Hervé Paul procède à l'appel des membres du bureau communautaire.

M. LE PRESIDENT.- Je vous remercie.

Je voudrais excuser Louis Nègre qui est en déplacement dans le cadre d'un jumelage, et Pierre-Paul Léonelli qui me représente à une réunion avec le préfet et le président du conseil général sur le problème de fermeture de la Glacière.

Je suis heureux de dire à Honoré Colomas que nous sommes heureux de le revoir chez nous en meilleure condition physique. Nous avons beaucoup pensé à lui et nous savons qu'il a beaucoup souffert.

Pour commencer, je soumetts à votre approbation le procès-verbal de la séance du 20 mars 2009. Y a-t-il des observations ?

M. GAECHTER.- Indirectement sur le procès-verbal et d'une façon générale sur tout ce qui est proposé au conseil communautaire et aux membres du bureau communautaire, est-il possible d'avoir une version informatisée des délibérations qui nous sont proposées ?

C'est une petite réflexion « écolo » ce matin à 8 h 30, j'ai fait un calcul, on est aujourd'hui à une quinzaine de ramettes imprimées pour ce bureau communautaire, ce qui représente environ cent cinquante ramettes sur l'année,

si l'on y rajoute le conseil communautaire cela fait trois cents à quatre cents ramettes pour ce type de documents. Si l'on pouvait, à l'instar de la ville de Nice, avoir des CD-Rom, je pense que ce serait beaucoup plus utile à la fois pour travailler sur ce support beaucoup plus pratique et pour une économie de papier. Merci.

M. LE PRESIDENT.- C'est une très bonne proposition, je pense que personne ne la contestera et nous allons demander à Véronique Paquis d'être attentive à ce que ce soit mis en œuvre tout de suite.

Véronique Paquis dont c'est le premier bureau d'ailleurs. Je salue pour la première fois au bureau communautaire la présence de Véronique Paquis qui a en charge l'écologie et le développement durable et qui va se faire un plaisir de surveiller et de suivre nos services pour qu'ils répondent à votre attente qui devient la nôtre.

Pas d'observation sur le procès-verbal ?

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2009 est approuvé à l'unanimité.

Avant de commencer l'examen des dossiers, je vous demande l'autorisation de rattacher à l'ordre du jour du bureau les délibérations suivantes, relatives à la voirie :

- 4.15 : il s'agirait de lancer un appel d'offres ouvert pour les travaux de grosses réparations de génie civil dans les espaces publics communautaires hors Nice, pour essayer de faire gagner du temps à un certain nombre de communes par rapport au calendrier qui défile et au transfert de compétences qui a fait perdre un peu de temps.

Y a-t-il une opposition à ce que nous rattachions cette délibération ?

Pas d'opposition, accord unanime des membres du bureau communautaire.

Je vous remercie.

- 4.16 : ce serait le lancement d'un appel d'offres pour les travaux routiers sur les chaussées et espaces publics communautaires hors Nice. C'est le complément de la délibération précédente.

Pas d'opposition, accord unanime des membres du bureau communautaire.

Ces deux dossiers seront donc rattachés.

J'en viens maintenant à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour. Comme d'habitude, je les présente rapidement puisque nous sommes en bureau et qu'il s'agit de délibérations dont vous avez tous pris connaissance ; s'il y a une question, le vice-président en charge y répondra.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI
PRESIDENT**

0.1 Remplacement de madame Marie-José Bandecchi au sein du syndicat mixte d'études et de suivi du schéma de cohérence territoriale de l'agglomération de Nice Côte d'Azur « Symenca »

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose la désignation de Roger Martin en qualité de titulaire.

La délibération n° 0.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Monsieur Roger Martin est désigné en qualité de membre titulaire pour siéger au sein du Symenca.

0.2 Lycée professionnel Auguste Escoffier - Désignation d'un membre pour siéger au sein du conseil d'administration

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose de désigner Marie-Ange Riger.

La délibération n° 0.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Madame Marie-Ange Riger est désignée pour siéger au sein du conseil d'administration du lycée professionnel Auguste Escoffier.

o.3 Marque « Nice Côte d'Azur » - Contrat de licence de marque avec la commune de Nice

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit de la signature avec la commune de Nice du contrat de licence de marque relatif à l'exploitation de la marque « Nice Côte d'Azur ». C'est une disposition légale. Cette utilisation est consentie pendant vingt ans. Je vous souhaite d'avoir un long parcours au sein de la communauté urbaine pour pouvoir apprécier cela ! Tout cela pour un montant forfaitaire de 500 euros.

La délibération n° 0.3, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o.4 Marque « vélos bleus » - Contrat de cession de marque avec la commune de Nice

M. LE PRESIDENT.- Toujours dans la protection ou dans l'acquisition des marques et des labels, la marque « vélos bleus », contrat de concession de marque avec la commune de Nice puisque, dans le même esprit, il s'agit cette fois du contrat relatif à la cession par la ville de la marque « les vélos bleus » et de quatre noms de domaine : « lesvelosbleus.com », « les-velos-bleus.com », « lesvelosbleus.fr » et « les-velos-bleus-.fr ».

Ce sont des obligations. Je vous rappelle d'ailleurs que la ville de Nice elle-même a dû acheter « les vélos bleus » parce qu'il y a quelqu'un d'assez malin qui, lorsque nous avons évoqué, il y a un peu plus d'un an, l'idée des vélos bleus, a tout de suite déposé la marque « les vélos bleus ». C'est dire que dans ce domaine, il faut être prudent avant de lancer une idée et qu'elle soit immédiatement déposée par d'autres. Cela vaut pour tout le monde.

La délibération n° 0.4, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

o.5 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2005, première tranche - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de Villefranche-sur-Mer - Modification de la liste des opérations

o.6 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2005, seconde tranche - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de Villefranche-sur-Mer - Modification de la liste des opérations

0.7 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2007, première tranche - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de Villefranche-sur-Mer - Modification de la liste des opérations

0.8 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2007, seconde tranche - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de Villefranche-sur-Mer - Modification de la liste des opérations

Les délibérations n° 0.5, 0.6, 0.7 et 0.8, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

0.9 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2008 - Affectation d'une troisième tranche - Convention avec la commune de Falicon

0.10 Charte de coopération et de solidarité - Fonds de concours 2008, première tranche - Avenant n° 1 à la convention de coopération avec la commune de Falicon - Modification de la liste des opérations

Les délibérations n° 0.9 et 0.10, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

1.1 Accès des agents aux restaurants scolaires municipaux les Pugets, Michelis, René Cassin et de la Gare - Convention avec la commune de Saint-Laurent-du-Var

1.2 Accès des agents aux restaurants municipaux - Convention avec la commune de Cagnes-sur-Mer

1.3 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de coordinateur service « réseaux-énergie » au sein de la direction voirie et circulation sur un poste existant

1.4 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chargé de mission ingénierie de projet du plan local pour l'insertion et l'emploi au sein de la direction politique de la ville et cohésion sociale sur un poste existant

1.5 Recrutement d'un agent non titulaire pour exercer les fonctions de chargé d'opérations senior au sein du pôle habitat, aménagement et transports sur un poste existant

- 1.6 Contrat de groupe « maintien de salaire » sans participation de l'employeur**
- 1.7 Partenariat avec le centre scientifique et technique du bâtiment sur le projet Gerhome - Convention**
- 1.8 Mise à disposition temporaire de locaux au bénéfice de l'Institut régional pour la création et le développement des entreprises (IRCE) - Convention**
- 1.9 Conférence DATE 2009 (*design automation and test in Europe*) - Université de Nice Sophia-Antipolis - Convention**

Les délibérations n° 1.1, 1.2, 1.3, 1.4, 1.5, 1.6, 1.7, 1.8 et 1.9, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HENRI REVEL
VICE-PRESIDENT**

- 2.1 Développement de l'habitat - Plan de relance - Agrément et attribution d'une subvention à l'office public de l'habitat Côte d'Azur Habitat pour la production en vente en l'état futur d'achèvement d'un ensemble immobilier de 58 logements dont 26 au titre de l'opération « 30 000 VEFA », soit 20 en prêt locatif à usage social et 6 en prêt locatif aidé d'intégration, chemin des Serres à Nice Saint-Isidore - Affectation de l'autorisation de programme PLH 2009 et pierre 2009**

La délibération n° 2.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone et messieurs Honoré Colomas et Alain Philip, membres de Côte d'Azur Habitat, ne prennent pas part au vote.

- 2.2 Mission locale communautaire « objectif jeunes Nice Côte d'Azur » - Convention d'objectifs 2008/2010**

La délibération n° 2.2, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Dominique Estrosi-Sassone et messieurs Louis Nègre, Jean-Louis Scoffié et Patrick Allemand, représentants de la mission locale communautaire, ne prennent pas part au vote.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HONORE COLOMAS
VICE-PRESIDENT**

**3.1 Commune de Saint-Martin-du-Var - Réfection de voiries -
Signature**

La délibération n° 3.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

Madame Isabelle Brès ne prend pas part au vote.

**3.2 Commune de Nice - Marché de maintenance des équipements
d'alimentation électrique, d'éclairage et de ventilation des
tunnels et mini-tunnels - Signature**

**3.3 Commune de Nice - Travaux de prévention, de consolidation et
de soutènement sur le réseau de voirie - Signature**

**3.4 Travaux de signalisation routière - Lancement d'un appel
d'offres ouvert**

**3.5 Travaux d'aménagement de pistes cyclables communautaires -
Lancement d'un appel d'offres ouvert**

**3.6 Piste cyclable littorale - Création de la jonction entre Cagnes-
sur-Mer et Nice sur la commune de Saint-Laurent-du-Var -
Lancement d'un appel d'offres ouvert**

M. LE PRESIDENT.- C'est un chantier très attendu, tant par le maire de Cagnes-sur-Mer que par le maire de Nice et le maire de Saint-Laurent-du-Var.

3.7 Missions géotechniques - Travaux de reconnaissance de sols - Contrôles, diagnostics et suivis d'ouvrages d'infrastructures - Lancement d'un appel d'offres ouvert

M. LE PRESIDENT.- Après avoir fait voter la délibération n° 3.1, je mets aux voix les délibérations suivantes.

M. GAECHTER.- Par rapport à la délibération n° 3.5, simplement une observation. Dans la délibération, il s'agit de lancer un appel d'offres, il n'y a aucun souci pour nous. Simplement, dans le déroulement de l'opération, se pose la question des réseaux, des priorités, des décisions aussi, de la cohérence avec le reste de l'ensemble des modes de transports en commun. En clair, de quelle manière les élus vont-ils pouvoir travailler sur ce dossier en ce qui concerne la mise en place d'un réseau de pistes cyclables sur le réseau communautaire ?

M. COLOMAS.- Les services sont à votre disposition pour étudier cela.

M. GAECHTER.- S'il peut y avoir une réflexion beaucoup plus globale des élus sur ce sujet, cela me paraît aussi intéressant. Lors d'un conseil communautaire, il y a quelque temps, monsieur le président était assez favorable à ce qu'il y ait une commission de travail sur ce sujet pour que l'ensemble des élus de la communauté urbaine puissent travailler sur cette problématique et voir dans quelle mesure on peut avoir une cohérence entre les différentes villes, la mise en place des « vélos bleus » sur Nice mais aussi les transports en commun d'une façon générale.

M. LE PRESIDENT.- Je pense que nous partons dans une grande aventure sur l'aménagement du réseau de pistes cyclables de notre territoire communautaire, c'est un message fort que nous devons envoyer et c'est un dossier que nous voulons réussir.

On sait qu'il est important aussi d'associer les clubs cyclistes. Je vois bien, dès que l'on est en site propre, par exemple, que c'est une grande satisfaction. Il n'en est pas de même quand c'est le simple dessin d'une piste cyclable en bordure de route, où les voitures envoient toutes les saletés, tous les gravillons possibles ; nos balayeuses ne font pas toujours bien le travail. Je me tourne d'ailleurs vers nos services parce que moi-même, ce n'était pas sur le réseau communautaire mais je me suis amusé, il y a quelques jours, à prendre en vélo la piste cyclable du conseil général, parce qu'elle est très belle, entre le pont Charles-Albert et l'aéroport, à la jonction avec la littorale, et je m'adresse aux services, ce n'est pas le conseil communautaire qui est en cause, c'est le conseil général, j'ai été très fier d'inaugurer il y a un an cette très belle piste cyclable qui, malheureusement, s'interrompait vers la 17^e ou 18^e rue en amont et quasiment au rond-point de la Manda, pour reprendre ensuite à partir du rond-point de la Manda. J'ai inauguré une très belle piste en site propre pour la partie haute, ensuite on traverse la route parce que la 6202 bis n'est pas achevée, en tout cas maintenant elle arrive à la 9^e rue, on avait ce tronçon où l'on a pris le soin de faire une piste provisoire mais en bordure de route, on contourne les abribus, etc., après on

reprend une très belle piste cyclable de nouveau en site propre sur toute la traversée de la Baronne, de Saint-Laurent-du-Var, pour être censé continuer sur Saint-Laurent-du-Var où l'on nous fait déverser sur une route de nulle part, sur la route qui va de la Baronne à Saint-Laurent-du-Var.

M. REVEL.- C'est une route inondable.

M. LE PRESIDENT.- D'un autre côté, on traverse sur une infrastructure à gué, pour retrouver de l'autre côté la piste cyclable du côté de la ville de Nice, la piste des carriers. Premièrement, toute la partie de la traversée de la zone d'activité de Carros Le Broc n'est pas entretenue, c'est la crevaison assurée tous les kilomètres. Deuxièmement, vous arrivez à Saint-Laurent-du-Var et on vous met sur la route, on vous dit « fin provisoire de la piste cyclable ». C'est-à-dire qu'on vous fait inaugurer un an avant, avec tous les clubs cyclistes, la piste jusqu'à la littorale et, un an après, vous la prenez : « fin provisoire de la piste cyclable » et on vous jette sur la route de la Baronne. Franchement, c'est nous faire perdre un peu d'honneur et de dignité.

J'y suis allé pourquoi ? Parce qu'il y a quelques cyclistes qui, il y a quelques jours, m'ont dit ceci : nous étions contents d'être avec vous il y a un an, nous y sommes retournés depuis, c'était pour amuser la galerie que vous avez fait cela il y a un an. Bien sûr j'ai appelé le conseil général, j'ai dit ce que je pensais de leur comportement et de leur attitude parce qu'il est inqualifiable que les services se comportent comme cela dans le dos des élus. Ou alors, on ne nous fait pas inaugurer quelque chose. On avait pris des engagements devant moi.

Sur ce sujet, je veux que la communauté urbaine soit exemplaire. Rémi Gaechter, qui connaît bien ce sujet, a raison de soulever le problème. Nous allons avoir la mise en place des stations des « vélos bleus ». Nous nous en sommes entretenus, il y aura sûrement des adaptations à faire, nous allons essayer certaines choses, nous serons amenés à déplacer, il ne faut pas que l'on soit en butée, il faut que l'on ait une certaine souplesse.

Sur les pistes cyclables à Nice, on voit aussi le problème. Sur la traversée de Nice, il y a d'ailleurs la partie cofinancée par le département et la ville qui est totalement en site propre et qui est bien, et la partie qui est un peu plus sur le trottoir où là, je veux profiter de la requalification de la promenade des Anglais pour que ce soit totalement en site propre. De même que la partie que l'on va faire sur Saint-Laurent-du-Var, il faut surveiller pour que ce soit totalement en site propre. Tout ce que l'on va faire à partir de maintenant où nous lançons notre plan, il faut vraiment faire des pistes cyclables qui soient des pistes cyclables du 21^e siècle ; on ne peut pas développer un réseau de transports doux en vélo et se contenter de faire ce qui se faisait ces dernières années, en mettant un peu de peinture verte et en faisant croire que c'est une piste cyclable. Non, une piste cyclable doit être en site propre, je le dis clairement, et il faut qu'on aille vite, et partout.

Je suggère à Honoré Colomas, avec les autres vice-présidents concernés, puisque là c'est une délégation qui touche aux travaux de voirie bien évidemment, mais avec le vice-président en charge de l'écologie et du développement durable, avec les transports, etc., de coordonner un groupe de travail dont Rémi Gaechter pourrait être un des acteurs importants, d'y associer peut-être les clubs de cyclotouristes, les usagers en général d'ailleurs, les associations familiales par exemple, et qu'à chaque fois on fasse valider les choses, que l'on soit sûr quand on réalise quelque chose qu'il y a la plus large adhésion possible sur un sujet comme celui-là. On n'a pas le droit de le rater parce qu'on ne le rattrapera pas non plus si l'on commet des erreurs.

Voilà ce que je vous suggère si vous en êtes d'accord, on met cela en route. Je m'y étais engagé auprès de vous, mais c'est bien de le rappeler.

Nous comptons sur Honoré Colomas pour le mettre en place.

Je mets aux voix tous ces dossiers.

Les délibérations n° 3.2, 3.3, 3.4, 3.5, 3.6 et 3.7, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

3.8 Commune de Nice - Réaménagement quartier des Ponchettes - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre - Désignation du jury

M. LE PRESIDENT.- Nous devons désigner cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants.

Pour les titulaires, je vous propose : Alain Philip, Benoît Kandel, Bernard Baudin, Andrée Alziari-Nègre et, pour l'opposition, je vous demande de me faire une proposition.

M. GAECHTER.- Patrick Allemand en qualité de titulaire et Rémi Gaechter en qualité de suppléant.

M. LE PRESIDENT.- C'est entendu.

Les suppléants seraient donc les suivants : Sandrine Filippini, Pierre-Paul Léonelli, Olivier Bettati, Jean-Marc Giaume et Rémi Gaechter.

La délibération n° 3.8, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sont désignés pour siéger au sein du jury :

Titulaires

- **Alain PHILIP**
 - **Benoît KANDEL**
 - **Bernard BAUDIN**
 - **Andrée ALZIARI-NEGRE**
 - **Patrick ALLEMAND**

Suppléants

- **Sandrine FILIPPINI**
 - **Pierre-Paul LEONELLI**
 - **Olivier BETTATI**
 - **Jean-Marc GIAUME**
 - **Rémi GAECHTER**

M. LE PRESIDENT.- Je vous précise par ailleurs que des personnalités qualifiées sont appelées aussi à siéger au sein de ce jury. Il s'agira notamment de l'architecte des Bâtiments de France. La désignation de ces personnalités qualifiées interviendra par arrêté.

Ces dispositions s'appliqueront également aux deux jurys suivants.

3.9 Commune de Nice - Réaménagement de la place Saint-Roch - Lancement d'un concours de maîtrise d'œuvre - Désignation du jury

M. LE PRESIDENT.- Là aussi, il faut désigner cinq représentants titulaires et cinq représentants suppléants.

Pour les titulaires, je vous propose : Alain Philip, Benoît Kandel, Bernard Baudin et Andrée Alziari-Nègre. Qui proposez-vous ?

M. GAECHTER.- Robert Injey en qualité de titulaire.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose, en qualité de suppléants : Sandrine Filippini, Pierre-Paul Léonelli, Olivier Bettati, Jean-Marc Giaume.

M. GAECHTER.- Et Patrick Allemand.

La délibération n° 3.9, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sont désignés pour siéger au sein du jury :

Titulaires

- **Alain PHILIP**
 - **Benoît KANDEL**
 - **Bernard BAUDIN**
 - **Andrée ALZIARI-NEGRE**
 - **Robert INJEY**

Suppléants

- **Sandrine FILIPPINI**
 - **Pierre-Paul LEONELLI**
 - **Olivier BETTATI**
 - **Jean-Marc GIAUME**
 - **Patrick ALLEMAND**

3.10 Lancement d'un accord cadre multi attributaires de maîtrise d'œuvre pour l'aménagement d'espaces publics de voirie - Désignation du jury

M. LE PRESIDENT.- Il s'agit là encore de la désignation d'un jury.

Je vous propose comme titulaires : Honoré Colomas, Jean-Michel Sempéré, Roger Roux, Olivier Bettati.

Il nous faut un représentant de l'opposition.

M. GAECHTER.- Rémi Gaechter.

M. LE PRESIDENT.- Je vous propose comme suppléants : Alexandre Ferretti, Jean-Louis Scoffié, Gérard Grosogeat, Roger Martin.

M. GAECHTER.- Et Paul Cuturello.

M. LE PRESIDENT.- S'il n'y a pas d'autre proposition, je mets aux voix.

La délibération n° 3.10, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Sont désignés pour siéger au sein du jury :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>
- Honoré COLOMAS	- Alexandre FERRETTI
- Jean-Michel SEMPERE	- Jean-Louis SCOFFIÉ
- Roger ROUX	- Gérard GROSGOGEAT
- Olivier BETTATI	- Roger MARTIN
- Rémi GAECHTER	- Paul CUTURELLO

3.11 Commune de Nice - Élargissement à 15 mètres de l'avenue Saint-Lambert - Réquisition de transfert de l'ordonnance d'expropriation rendue à l'encontre de l'indivision SCI Gilly/Carles

3.12 Commune de Nice - Élargissement à 15 mètres de l'avenue Saint-Lambert - Réquisition de transfert de l'ordonnance d'expropriation rendue à l'encontre de l'Œuvre des crèches

3.13 Commune de Nice - Demande de classement dans le réseau des voies communautaires de la rue Escoffier

- 3.14 Commune de Nice - Demande de classement dans le réseau des voies communautaires de la voie de liaison entre la rue Abbé Salvetti et le boulevard du Mont-Boron**
- 3.15 Travaux de grosses réparations de génie civil dans les espaces publics communautaires hors Nice - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 3.16 Travaux routiers sur les chaussées et espaces publics communautaires hors Nice - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

Les délibérations n° 3.11, 3.12, 3.13, 3.14, 3.15 et 3.16, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR CHRISTIAN ESTROSI
PRESIDENT**

- 5.1 Commune de Cagnes-sur-Mer - Nettoyage de la voirie - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 5.2 Travaux de génie civil pour la mise en place de conteneurs enterrés et autres dispositifs de pré-collecte avec aménagement des abords - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 5.3 Acquisition, pose et fourniture de pièces détachées de corbeilles de propreté urbaine et cendriers de rue - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 5.4 Mission d'études relative à la réalisation du projet « Écoparc » pour une gestion durable des déchets ménagers et assimilés produits sur le territoire de Nice Côte d'Azur - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Demande de subventions**
- 5.5 Assistance à la mise à jour de la démarche qualité ISO 9001 et mise en œuvre d'une démarche environnementale ISO 14001 au sein du pôle environnement et développement durable - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

- 5.6 Commune d'Aspremont - Acquisition amiable de la parcelle cadastrée section AB n° 82 sise chemin du Bois appartenant à madame Penchienat en vue de la réalisation d'un équipement pour la collecte des ordures ménagères et le tri sélectif**

Les délibérations n° 5.1, 5.2, 5.3, 5.4, 5.5 et 5.6, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR ALAIN PHILIP
VICE-PRESIDENT**

- 9.1 Congrès du GART (groupement des autorités responsables de transports) - Attribution d'une subvention - Convention**
- 9.2 Sécurisation du réseau Ligne d'azur - Convention**
- 9.3 Tramway de l'agglomération niçoise - Mise à disposition d'un local en faveur de la police municipale à la station terminus de Las Planas - Convention**
- 9.4 Tramway de l'agglomération niçoise - Ligne 1 - Marché EDO3 - Station de lavage des rames - Remise gracieuse des pénalités de retard**
- 9.5 Commune de Nice - Requalification de la chaussée sud de la voie Mathis entre Saint-Augustin et Saint-Philippe - Demande d'autorisation d'occupation temporaire pour travaux publics - Constitution de servitudes de surplomb**
- 9.6 Commune de Nice - Élargissement de l'avenue Sainte-Marguerite - Constitution d'une servitude de tirants d'ancrage sur la propriété sise 184 avenue Sainte-Marguerite appartenant aux époux Bazinet**
- 9.7 Commune de Nice - Élargissement à 10 mètres du chemin de Crémat au droit de la propriété sise 534 chemin de Crémat - Demande d'ouverture des enquêtes conjointes d'utilité publique et parcellaire et poursuite de la procédure d'expropriation**

9.8 Prévention du risque inondation du fleuve Var - Programme d'actions de prévention des inondations de la basse vallée du Var (PAPI)

Les délibérations n° 9.1, 9.2, 9.3, 9.4, 9.5, 9.6, 9.7 et 9.8, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MONSIEUR HERVE PAUL
VICE-PRESIDENT**

- 13.1 Participation financière 2009 au fonds de solidarité pour le logement pour la prise en charge des factures d'eau et d'assainissement**
- 13.2 Commune de Vence - Répartition financière du coût des travaux de renforcement du réseau d'eau potable chemin de la Billoire (opération n° 116) et chemin Notre-Dame (opération n° 121) entre le budget principal et le budget annexe de l'eau**
- 13.3 Communes de Vence, Cagnes-sur-Mer et Saint-Laurent-du-Var - Auto-surveillance des réseaux de type diagnostic permanent (tranche 1) - Mise en place de points de mesures débits métriques permanents sur le réseau d'assainissement (opération CANo86A) - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 13.4 Commune de Cagnes-sur-Mer - Renouvellement du réseau d'assainissement rues du Docteur Mauran et Pierre Curie (opération CAG60) - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 13.5 Commune de Cagnes-sur-Mer - Avenue Jean Jaurès et avenue de Nice - Restructuration du réseau d'assainissement (opération CAG61) - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 13.6 Commune de Levens - Travaux d'extension du réseau d'assainissement (LEV25) et de renforcement du réseau d'eau potable (opération n° 232) route départementale de Saint-Blaise n° 14 quartier Saint-Bernard - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

- 13.7 Commune de Nice - Travaux d'extension du réseau d'assainissement chemin des Serres (NIC156) - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 13.8 Commune de Nice - Exploitation du réseau d'eaux pluviales et des bâtiments de Nice Côte d'Azur - Marché de prestations de services - Lancement d'un appel d'offres ouvert**
- 13.9 Dératisation et désinsectisation du réseau d'eaux usées, du réseau d'eaux pluviales et des bâtiments de Nice Côte d'Azur - Marché de prestations de services - Lancement d'un appel d'offres ouvert**

Les délibérations n° 13.1, 13.2, 13.3, 13.4, 13.5, 13.6, 13.7, 13.8 et 13.9, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIERS PRESENTES PAR
MADAME DOMINIQUE ESTROSI-SASSONE
VICE-PRESIDENTE**

- 15.1 Convention de mise à disposition de services avec la ville de Nice - Avenant n° 1**
- 15.2 Contrat urbain de cohésion sociale de Cagnes-sur-Mer - Avenant n° 1**
- 15.3 Contrat urbain de cohésion sociale de Saint-André-de-la-Roche - Avenant n° 1**
- 15.4 Contrat urbain de cohésion sociale de Saint-Laurent-du-Var - Avenant n° 1**
- 15.5 Contrat urbain de cohésion sociale de Saint-Laurent-du-Var - Mise en œuvre des actions de politique de la ville pour l'année 2009 - Versement de subventions**

Les délibérations n° 15.1, 15.2, 15.3, 15.4 et 15.5, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

- 15.6 Plan local pour l'insertion et l'emploi - Demande de subvention auprès du conseil régional Provence-Alpes-Côte-d'Azur pour le financement de la cellule grands chantiers**
- 15.7 Développement de l'habitat - Agrément à la Foncière Logement pour la production en vente en l'état futur d'achèvement de 76 logements en prêt locatif social 36 et 38 rue Gounod à Nice dans le cadre de l'opération « 30 000 VEFA »**
- 15.8 Développement de l'habitat - Attribution d'une subvention à la société d'habitat et logement des Alpes-Maritimes SOHLAM pour la réalisation d'un logement en acquisition-amélioration en prêt locatif aidé d'intégration « 4 rue d'Autun » à Nice - Affectation de l'aide à la pierre 2009 et affectation de l'autorisation de programme PLH 2009**
- 15.9 Développement de l'habitat - Attribution d'une subvention à la société d'habitat et logement des Alpes-Maritimes SOHLAM pour la réalisation d'un logement en acquisition-amélioration en prêt locatif aidé d'intégration « 5 boulevard Pierre Sémard » à Nice - Affectation de l'aide à la pierre 2009 et affectation de l'autorisation de programme PLH 2009**
- 15.10 Développement de l'habitat - Attribution d'une subvention à la société d'habitat et logement des Alpes-Maritimes SOHLAM pour la réalisation d'un logement en acquisition-amélioration en prêt locatif aidé d'intégration « 57 Guiglionda de Sainte-Agathe » à Nice - Affectation de l'aide à la pierre 2009 et affectation de l'autorisation de programme PLH 2009**

Les délibérations n° 15.6, 15.7, 15.8, 15.9 et 15.10, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

**DOSSIER PRESENTE PAR
MADAME VERONIQUE PAQUIS
VICE-PRESIDENTE**

35.1 Adhésion au conservatoire des espaces naturels de Provence (CEEP)

La délibération n° 35.1, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

M. LE PRESIDENT. - Nous avons terminé l'examen de l'ordre du jour.

Avant de nous quitter, je voudrais remercier Jean-Robert Lefèvre, mon directeur de cabinet tant à la ville de Nice qu'à la communauté urbaine, qui a été pour vous l'interlocuteur majeur sur les relations que nous entretenons au quotidien et sur la plupart des dossiers politiques et les relations entre les élus et l'administration, pour le travail remarquable qu'il m'a aidé à faire.

Nous entrons dans une phase où, avec le transfert de compétences des communes vers la communauté urbaine en complément de celles dont disposait la communauté d'agglomération, je souhaite, sur les grands dossiers et sur l'ensemble des travaux techniques et notamment la préparation du plan pluriannuel de la voirie que nous allons adopter d'ici l'automne prochain, que Jean-Robert puisse être pour vous un interlocuteur privilégié pour suivre de près ces dossiers et, pour moi-même suivre sur les grands dossiers qui sont les nôtres en matière de transports, de TCSP, etc., un lien qui se consacre aux relations entre moi-même et Christian Hahusseau, notre directeur général des services, et l'ensemble de notre administration. Voilà pourquoi je lui ai demandé de se consacrer à cette tâche où il en va de la réussite de la réalisation de nos projets.

J'ai fait appel à Philippe Auroy pour assurer désormais la direction du cabinet, tant pour le maire de Nice que pour le président de la communauté urbaine. Philippe Auroy était jusqu'à il y a quelque temps le directeur général des services de la chambre de commerce et le président du conseil de surveillance de l'aéroport de Nice. Il prendra ses fonctions à compter du 1^{er} mai prochain.

Ils seront tous deux vos interlocuteurs, à mes côtés, chacun dans leur domaine de compétence, et je ne voulais pas terminer cette séance sans vous apporter cette précision.

En vous indiquant que je vous donne rendez-vous pour le prochain bureau communautaire qui aura lieu le vendredi 15 mai 2009 à 9 h 30, je vous souhaite une très bonne journée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 8 h 45

☆☆☆